



parler
français
avec
les sourds

Parents d'enfants sourds : quelques réponses à vos questions

Votre enfant est sourd ou malentendant. Des professionnels (médecin ORL, audioprothésiste, orthophoniste...) vous aident déjà, mais leurs interventions ne suffisent pas. Parents, vous avez un rôle essentiel à jouer.

Vous souhaitez parler à votre enfant sourd ? Vous souhaitez qu'il puisse vous parler à son tour ? Vous souhaitez pouvoir utiliser avec lui votre propre langue ?

Oui, il est tout à fait possible de **parler français avec les sourds**.

Pourquoi utiliser le code LPC, pourquoi pas la parole seule ?

Un enfant sourd, qu'il ait un appareillage numérique ou un implant cochléaire, ne perçoit pas les sons de la parole comme un enfant entendant : les sons qu'il reçoit sont affaiblis ou déformés. Il s'aide de la lecture sur les lèvres mais de nombreuses confusions sont possibles.

Utiliser le code LPC, c'est parler français en complétant sa parole à l'aide du code.

Un exemple concret : quand votre enfant sourd regarde votre bouche, même s'il entend votre parole, il aura du mal à savoir si vous avez dit « bébé » ou « pépé ». Si vous complétez votre parole par le code LPC, alors votre enfant pourra la recevoir sans ambiguïté, de façon claire, précise, et sans fatigue.

Grâce au code LPC, vous pouvez parler à votre enfant sourd, de façon adaptée à son âge, vous avez le plaisir de communiquer avec lui dans votre langue maternelle. Vous lui permettez ainsi de découvrir et de s'approprier la langue de vos échanges familiaux, amicaux, sociaux.

Les toutes premières années, vous pouvez utiliser en parallèle, tout ce qui peut favoriser l'accès au sens (signes, gestes ou mimiques que vous aurez imaginés) comme avec n'importe quel enfant !

Est-il difficile d'apprendre le code LPC ?

Quelques séances suffisent pour acquérir la technique de base. Des formations sont dispensées par l'ALPC ou ses correspondants sous forme de stages, pendant les week-ends ou durant le stage d'été.

Si l'apprentissage du code LPC est rapide, un entraînement quotidien sera néanmoins nécessaire pour parvenir à l'utilisation spontanée et la fluidité dont vous aurez besoin. Des outils sont disponibles à l'Association pour vous guider dans cette utilisation.

Comment mon enfant va-t-il apprendre à décoder ?

Le décodage et le codage ne s'enseignent pas au jeune enfant. C'est parce qu'on pratique systématiquement le code LPC en lui parlant, qu'il le découvre progressivement (décodage) et éventuellement l'utilise (codage). Un apprentissage systématique est nécessaire chez l'enfant plus grand qui n'a jamais bénéficié du code LPC.

Le code LPC peut-il être utilisé avec un très jeune enfant ?

Dès son plus jeune âge, vous pouvez recourir au code LPC avec votre enfant, en commençant par coder des petits mots (« maman », « papa », « gâteau »), puis en enrichissant progressivement le vocabulaire, comme vous le feriez avec un enfant entendant. Même si le jeune enfant ne semble pas toujours très réceptif au départ, il commence en réalité à décoder et surtout, il apprend à vous regarder, à regarder vos lèvres bouger, à suivre les mouvements de vos mains : il débute alors son apprentissage du code et de la lecture labiale.

Pour l'enfant implanté, doit-on utiliser le code LPC ?

Malgré les progrès technologiques constants, l'implant cochléaire ne transforme pas un enfant sourd en enfant entendant.

Lorsqu'on utilise le code LPC avec un enfant implanté, on fait simultanément trois choses essentielles :

- on lui parle, ainsi on développe ses compétences auditives,
- on lui code, ainsi on précise visuellement ce qu'il perçoit auditivement,
- on enrichit sa langue, car on n'est plus obligé de simplifier les messages qu'on lui adresse.

Le code LPC est-il semblable à la langue des signes ?

La langue des signes est une langue gestuelle, avec sa propre syntaxe, différente de celle du français ; elle n'a pas de forme écrite. Quand on signe, on ne parle pas, car les signes eux-mêmes ont un sens. Souvent, il faut plusieurs mots pour traduire un signe, ou plusieurs signes pour traduire un mot ; l'ordre des signes lui-même n'est pas le même que l'ordre des mots dans une phrase.

Le code LPC est une aide à l'acquisition de la langue française (orale et écrite) par les enfants sourds. Le code LPC complète la parole, il ne remplace pas les mots ; les compléments manuels que vous utilisez sont associés à la parole.

Les deux démarches sont très différentes mais elles sont compatibles, lors d'un choix de bilinguisme par exemple.

Le code LPC favorise-t-il l'apprentissage du français et permettra-t-il à mon enfant d'apprendre à lire ?

Le code LPC aide l'enfant sourd à acquérir la langue française. Ainsi, lors de l'apprentissage de la lecture, il pourra reconnaître à l'écrit la langue qu'il connaît déjà à l'oral. Il comprendra le sens de ce qu'il lit, les mots, les phrases, puis des textes de plus en plus complexes.

Le code LPC favorise-t-il la scolarité ?

Le code LPC permet la découverte des connaissances scolaires directement en français. La scolarité n'est plus freinée par une éventuelle méconnaissance du français.

Dans certains cas, l'enfant sourd pourra être accompagné par un codeur LPC au sein d'une équipe pédagogique spécialisée.

Et l'avenir de mon enfant ?

Les enfants sourds qui grandissent avec la langue française, comprennent le français, pensent en français, parlent, lisent et écrivent en français. Cette langue est la leur.

Devenus adultes, ils seront capables d'engager une conversation avec différents interlocuteurs ; si le code LPC leur apporte un confort de communication, ils peuvent aussi s'en passer. Ils sont ainsi à l'aise dans leur vie sociale et professionnelle.